

Un flyer et des gestes très concrets pour prévenir le surendettement

La crise sanitaire est venue renforcer le risque de surendettement. Conscient de cette réalité, le Conseil d'État a souhaité déployer en cette rentrée de l'été 2021 des mesures de prévention envers les personnes précarisées. Le Conseil d'État encourage toutes ces personnes à demander aides et conseils. Un flyer a été conçu et sera diffusé afin d'informer la population des aides publiques et privées à disposition dans le canton de Neuchâtel.

Les personnes dont le revenu familial est faible risquent actuellement de s'endetter pour couvrir leurs dépenses courantes, note le KOF, centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich. La crise sanitaire qui perdure a indéniablement renforcé le risque d'exposition au surendettement. Une augmentation de la précarité dans certaines catégories de la population risque de devenir visible avec un certain retard, après que les citoyen-ne-s auront épuisé les solutions temporaires (crédits, emprunts, factures repoussées, épuisement de l'épargne, etc.) et après la fin des aides publiques extraordinaires. Un point d'attention particulier concerne les personnes qui arrivent à la fin de leur droit aux indemnités chômage.

Un flyer a été conçu et sera diffusé afin d'informer la population sur cette problématique. L'objectif de la communication par le biais d'un flyer consiste avant tout à informer les personnes des aides publiques et privées à disposition dans le canton de Neuchâtel, afin qu'elles les sollicitent le plus tôt possible. En effet, les personnes qui rencontrent des difficultés financières – notamment pour la première fois – ne connaissent bien souvent pas les aides et les conseils auxquels elles peuvent faire appel.

Ce flyer édité sous l'égide du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) contient également des illustrations permettant de sensibiliser les personnes aux gestes à adopter en cas d'endettement problématique. Son contenu a été élaboré en collaboration avec les services sociaux privés partenaires et certains services sociaux des entreprises.

La diffusion du flyer emprunte plusieurs chemins : axée principalement sur la distribution dans les locaux des différents services publics et privés concernés, sur des présentoirs, elle s'effectue aussi par voie électronique et lors de l'envoi de certains courriers individuels.

Plus d'informations sur le surendettement et accès au flyer [via ce lien](#).

Contact :

Florence Nater, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), tél 032 889 68 00

Neuchâtel, le 30 août 2021